

Envoi : 22/12/2017  
Réception par le Préfet : 22/12/2017  
Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-7-3-1

Séance du jeudi 21 décembre 2017

### **POLITIQUE DES ROUTES, DES GRANDS EQUIPEMENTS, ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 1111-2, L 1111-4, L 1111-10, L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant des règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures lors de ses réunions du 16 octobre 2017 et du 1<sup>er</sup> décembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique des routes, des grands équipements, et infrastructures de communication, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 38 911 831 € et générera des recettes à hauteur de 5 186 000 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté

4 voix contre : M. Lucien MULLER, Mme Monique MARTIN, M. Yves HEMEDINGER, Mme Martine DIETRICH concernant le volet PPIR.

1 abstention : Mme Marie-France VALLAT

## **Annexe A**

- Autorise l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des routes, des autorisations de programmes et des crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexes n° 1 et 2 de la présente délibération ;
- Autorise le versement, au titre de 2018, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 140 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568 ;
- Autorise l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications (A093), de crédits de paiement de 60 000 € (programme A793) en fonctionnement, de 1 367 831 € (programme A293) en investissement, ainsi que des autorisations de programme de 440 000 € (programme A293), tels qu'ils figurent en annexe n° 3 de la présente délibération ;
- Autorise le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2018, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2017, comme détaillés en annexe n° 4 de la présente délibération ;
- Approuve l'actualisation de la fiche rubrique « Amendes de police » telle qu'elle figure en annexe n° 5 de la présente délibération ;
- Valide le calendrier prévisionnel des opérations prioritaires du volet routier du Plan Pluriannuel d'Investissement départemental, tel qu'il figure en annexe n° 6 de la présente délibération.